



LES ECURIES SIR'C Poney Club & Ecole d'équitation

LE PIOCH-REDON
34 380 NOTRE DAME DE LONDRES

CONTRAT d'INSCRIPTION CAVALIER 2020 /2021

Nom & prénom :

N° Licence :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. Portable Père :

Tél. Portable Mère :

Pour les mineurs, Nom du représentant légal:

E-Mail :

Je soussigné, Mr. Mme

Autorise les ECURIES SIR'C, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident survenu au cavalier ci-dessus désigné ,
(transport du blessé, hospitalisation etc.).

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement concernant le paiement des activités d'instruction des ECURIES SIR'C ainsi que l'extrait du règlement intérieur cavalier qu'y m'ont été remis ce jour en main propre lors de l'inscription.
- Je m'engage à prévenir de mes absences à mes reprises hebdomadaires au moins 24 h à l'avance, grâce aux différents moyens de communication mis à disposition par le club. (Classeur d'absence dans sellerie, téléphone, SMS, messagerie, accueil...).

~~Je sais qu'en cas d'absence non avertie, mon heure sera définitivement perdue.~~

Concernant vos inscriptions sur les différentes animations proposées par le club (hors reprises hebdomadaires), les Dimanches, jours fériés ou vacances scolaires, il est rappelé qu'en cas d'absence non avertie 48h au préalable, il vous sera automatiquement décompté 1 séance sur votre Carte ou votre Forfait.

Il est également rappelé que toutes les séances réglées (Ticket 1h/ Forfaits et Cartes 5h ou 10h) doit être obligatoirement effectuées **avant le 31 Juillet de l'année en cours**, sinon elles sont définitivement perdues et ne peuvent être reconduites la saison suivante. Les Cartes de 5 h ont une validité de 2 mois et celles de 10H de 4 mois.

- J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.
- J'ai été informé que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.
- En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la politique de confidentialité de la FFE accessible à l'adresse www.ffe.com/rgpd.
- J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.
- J'accepte l'utilisation de mon image, de l'image de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique de mes activités équestres.
- Je refuse l'utilisation de mon image, de l'image de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique de mes activités équestres.
- J'atteste avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur du centre équestre, annexé au présent contrat.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Fait à Notre Dame de Londres, le

Signature



Règlement intérieur inscriptions aux cours d'équitations : Les Ecuries Sir'C

VOS SEANCES : Périodicité, Tarifs, Validité ...

- **L'école d'équitation fonctionne chaque saison de début septembre à Fin Juin (du Mardi 15 Septembre 2020 aux Samedi 19 Juin 2021) à l'exception du Jour de Noël (25 Déc) et du Jour de l'An (1^{er} Jan).**
- **Les cours sont maintenus tout au long de l'année même les Jours Fériés.**
- **L'inscription à l'école d'équitation est un engagement sur l'année scolaire, les règlements doivent être effectué à l'inscription par chèques. Ils sont échelonné par trimestre, chaque trimestre peuvent être réglé en deux ou trois fois. Le règlement sera débité seulement une fois le trimestre débuté.**
- **Les Cartes de 10 cours sont réservé uniquement aux adultes.**
- De façon exceptionnelle, le Centre Equestre se réserve le droit d'annuler, ou reporter une séance.
Dans ce cas vous en serez averti au préalable.
- **Notre établissement ne fait pas de crédit, que toutes vos séances commandées doivent être systématiquement réglées avant toute nouvelle consommation.**
- **L'établissement « Les ECURIES SIR'C ne procèdera à aucun remboursement de séances équestres payées et non effectuées.**
- **Toutes vos séances réglées (Cartes 10h et Forfaits) doivent être obligatoirement effectuées avant le 31 Juillet de la saison équestre en cours, sinon elles sont définitivement perdues et ne peuvent être reconduites la saison suivante.**
- Les carte de 10 H ont une validité de 4 mois, les cartes de 5H ont une validité de 2 mois.
- **Le Choix d'une Carte 10 séances ou d'un Forfait engendre obligatoirement l'Adhésion au Club.**

MODE DE REGLEMENT POSSIBLES :

Les Règlement doivent être séparé :

- **Licences :** Chèque à l'ordre « ECURIES SIR'C »)
- **Cotisations** à l'ordre « ECURIES SIR'C » : Chèques, Espèces.
- **Séances Equestres** à l'ordre « ECURIES SIR'C » : Chèques, Espèces.

ABSENCES :

En Reprises : Quelque soit le mode de décompte de vos séances (Cartes, Forfaits trimestriel),

il est obligatoire de prévenir de ses absences aux reprises hebdomadaires au moins 24h à l'avance, grâce aux différents moyens de communication mis à disposition par le club. (*Classeur d'absence dans selleries, téléphone, messagerie, e-mail, SMS, accueil...*).

En cas d'absence non avertie, l'heure sera définitivement perdue, les leçons non décommandées dans le délai restent dues.

Aux diverses Animations : Concernant les inscriptions sur les différentes animations proposées par le club (hors reprises hebdomadaires), les dimanches, jours fériés ou vacances scolaires, **il est rappelé qu'en cas d'absence non avertie 48h au préalable, il vous sera automatiquement décompté 1 séance sur votre Carte ou votre Forfait.**

En cas d'absence non avertie, l'heure sera définitivement perdue, les leçons ou stages non décommandées dans les délais restent dues.

Nous rappelons que nous assurons normalement toutes les reprises chaque Jours Fériés à l'exception des jours des 24+25 Décembre et 31 Décembre+1er Janvier.

Ecole le Mercredi : SI VOUS AVEZ ECOLE EXCEPTIONNELLEMENT UN MERCREDI, IL EST IMPERATIF DE NOUS EN AVERTIR AU MOINS 72H AU PREALABLE AFIN DE PRENDRE NOS DISPOSITIONS (Planning des Equipes - Sortie des Chevaux et Poneys...).

TOUS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Ecoles-Collèges-Lycées /// Public-Privé) NE FONCTIONNENT PAS DE FACON IDENTIQUE...



Règlement intérieur inscriptions aux cours d'équitations : Les Ecuries Sir'C

RATTRAPAGES :

Les cavaliers possédant un forfait trimestriel ont la possibilité de rattraper les séances non effectuées dans le cas où les absences sont excusées conformément au règlement intérieur : sur présentation d'un certificat médical, en cas d'annulation par le club en cas d'intempéries.

① Quand les rattraper ?

Afin d'éviter un cumul trop important de séances à rattraper, deux remises à zéro seront effectuées annuellement.

Les Rattrapages de ces séances,

pour la période courant du 1^{er} septembre au 31 Mars, seront à solder au 30 Avril.

pour la période courant du 1^{er} Avril au 30 Juin, seront à solder au 31 Juillet.

~~Au delà de ces dates butoirs, ces séances seront définitivement perdues.~~

Comment les rattraper ? Le club met à votre disposition plusieurs systèmes pour rattraper ces séances, à savoir :

- **Des séances de rattrapages**
- **Rattrapages dans d'autres reprises hebdomadaires** de même niveau : sur réservation, dans la mesure de nos disponibilités.

SORTIE EN COMPETITIONS :

- **Toute sortie en compétition nécessite l'obligation de posséder une licence de compétition** dont la durée de validité n'est pas expirée.

LICENCES FEDERALES- PASSAGE ET VALIDATION D'EXAMEN :

- **Le passage d'un examen équestre (Galop) nécessite l'obligation pour le cavalier :**

- 1) de posséder auparavant une licence fédérale dont la durée de validité n'est pas expirée,
- 2) d'avoir réussi et validé le Galop précédent.

EQUIPEMENT EQUESTRE RECOMMANDE :

Casque (aux normes en vigueur)*, bottes * ou mini-chaps*, cravache, gants, , protège dos sur le cross*. **Tongue, Shorts et Jeans Interdits !** Pour les cavaliers débutants ou non confirmés, la Bombe, les affaires de pansage et la cravache sont fournis par le club.

QUELQUES RECOMANDATIONS COMPLEMENTAIRES :

Se présenter dans la sellerie minimum une demi-heure avant votre séance, prendre connaissance du cheval ou poney attribué et le préparer.

- Prévoir une 1/2 heure avant et après la reprise pour assurer les soins et s'occuper de sa monture.
- Une heure de cours correspond à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant et représente environ 45 min de pratique. Pour les débutants, la séance est composée d'environ une moitié de pratique + une moitié d'approche du poney avec l'enseignant.
- Interdiction formelle de fumer autour et dans les écuries ainsi que dans l'enceinte des Ecuries.
- Merci d'utiliser les parkings pour garer les véhicules. Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant ou dans les boxes. Les Ecuries SIR'C se dégagent de toute responsabilité en cas de vols.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Fait à Notre Dame de Londres, le

Signature